

A Paris, l'Institut des cultures d'islam ose l'union inédite de la prière et des arts

La Ville s'est associée à la Grande Mosquée pour ouvrir cet espace dans le 18^e arrondissement

Il aura fallu plus de dix ans pour que le projet, imaginé par la Mairie de Paris pour créer « un lieu d'échange sur les cultures de l'islam » et offrir des « conditions dignes » à l'exercice du culte musulman, sorte de terre. Mais malgré son originalité, malgré les efforts déployés, l'ouverture d'un lieu de prière au sein des nouveaux bâtiments de l'Institut des cultures d'islam (ICI), inaugurés jeudi 28 novembre, dans le 18^e arrondissement de Paris, ne suffira pas à régler la pénurie de lieux de culte musulman dans la capitale.

« Le projet n'avait pas vocation à régler ce problème récurrent dans le nord-est parisien, reconnaît Daniel Vaillant, le maire du 18^e, à l'origine du projet. Mais si d'autres mairies voulaient s'inspirer de notre modèle novateur, cela pourrait contribuer à régler le problème de l'islam des sous-sols et des rues. » Une première salle de 300 mètres carrés, située au premier étage de l'ICI, sera mise à la disposition des fidèles dès décembre, permettant l'accueil de 350 personnes; d'ici deux ans, un deuxième bâtiment de l'ICI devrait offrir un espace de 500 places. En 2011, le Conseil français du culte musulman (CFCM) avait évalué les besoins parisiens « à 15 000 mètres carrés ».

La pression immobilière spécifique à la capitale explique en partie le caractère inédit du montage financier prévu par la mairie. L'ICI a vendu pour 2,2 millions d'euros une partie des locaux inaugurés jeudi à la Société des habous et lieux saints de l'islam, une association liée à la Grande Mosquée de Paris (GMP) – autrement dit à l'Algérie, dont les responsables politiques, au plus haut niveau, ont été informés du projet. Et il est prévu par contrat que la GMP puisse louer des mètres carrés supplémentaires dans les salles d'exposition les jours d'affluence.

Le pari était risqué et les détracteurs du projet porté par Bertrand Delanoë et Daniel Vaillant ne se sont pas privés de pointer les risques d'un financement public de structures religieuses, en violation de la loi de 1905, qui interdit la subvention des cultes. « Mais la loi n'interdit pas de se mêler des conditions dans lesquelles ils s'exercent », rappelle-t-on dans l'entourage de M. Delanoë. « C'est vrai qu'il a fallu trouver une association musulmane apportant des fonds "propres", dans tous les sens du terme », souligne M. Vaillant. « Il fallait un acquéreur suffisamment crédible pour



Dans le hall de l'Institut des cultures d'islam, le 27 novembre, à Paris. NICOLAS KRIEF POUR « LE MONDE »

assurer l'achat des locaux, mais aussi les frais de fonctionnement, condition pour que la mairie reste dans les clous de la loi de 1905 », explique-t-on à la Mairie de Paris.

Cette première étape a donc été franchie, mais, signe des difficultés des associations musulmanes à boucler des budgets solides, le financement de la deuxième salle prévue pour 2015 n'est pas assuré. Évaluée à 2,7 millions, elle était à

Les propriétaires musulmans du premier étage n'auront pas droit de regard sur les expositions

l'origine destinée à des associations représentant l'islam africain, très implanté dans ce quartier. Mais, malgré la sollicitation des pays d'origine, elles ne parviennent pas à réunir les fonds nécessaires. Faute de candidats, cette deuxième salle pourrait elle aussi tomber dans le giron de la GMP, « à condition qu'elle fasse une place aux associations africaines », souligne-t-on à la mairie.

« Les Algériens sont les seuls à avoir l'argent », constatent tous les observateurs. « La GMP entretient des liens privilégiés avec les pouvoirs publics, et est réputée pour sa défense d'un islam compatible

avec la République; cela constitue un gage de tranquillité pour la mairie. » Cette donnée est cruciale. La cohabitation entre un projet culturel municipal et des activités religieuses privées est sans précédent. « La coexistence se fera en bonne intelligence, sans provocation d'un côté ou de l'autre », assure M. Vaillant. La partie culturelle de l'Institut a accepté de ne pas servir d'alcool, « pour ne pas choquer les croyants », mais selon ses promoteurs, les propriétaires musulmans du premier étage n'auront pas de droit de regard sur les expositions.

Quoi qu'il advienne, l'ICI ne réglera pas à lui seul la délicate question de la gestion du culte musulman dans ces quartiers. Les pouvoirs publics vont prochainement devoir trancher le sort de la caserne désaffectée mise à la disposition des musulmans en 2011, après la polémique sur les prières de rue du 18^e arrondissement, lancée par Marine Le Pen. Un bail de trois ans avait alors été signé, prévoyant un loyer annuel théorique de 20 000 à 30 000 euros.

Deux ans plus tard, entre 4 000 et 6 000 personnes se pressent tous les vendredis dans les locaux et la cour réaménagés en mosquée. « On voit mal comment les autorités pourraient refuser de renouveler le bail, sauf à décider de remettre des milliers de fidèles dans les rues », analyse un connaisseur du dossier. « Il faut

que la caserne devienne un lieu de culte pérenne », insiste son principal responsable, Mohamed-Salah Hamza. La Mairie de Paris n'est pas loin de penser la même chose, tout au moins « à moyen terme ». « L'idéal serait d'avoir des projets alternatifs, reconnaît M. Vaillant, mais tant que l'on aura besoin de la caserne, on la gardera. » La préfecture est plus prudente mais laisse ouvertes « toutes les options ». ■

STÉPHANIE LE BARS

